

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 296**13 mars 2004****SOMMAIRE**

Achor Time Lux S.A.	14184	xembourg	14192
Air Marine Luxembourg S.A., Luxembourg	14202	Exante, S.à r.l., Luxembourg	14192
Andreosso S.A., Alzingen	14206	Exante, S.à r.l., Luxembourg	14192
Atlantic Invest S.A., Luxembourg	14202	Exante, S.à r.l., Luxembourg	14192
Banque Continentale du Luxembourg S.A., Luxembourg	14193	en.co.tec, Engineering Contracting Technologies S.A., Luxembourg	14190
Bimmo Holding S.A., Luxembourg	14184	en.co.tec, Engineering Contracting Technologies S.A., Luxembourg	14191
BRE, S.à r.l., Roeser	14206	Garage Jean Schalz, S.à r.l., Echternach	14187
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg	14177	H-Mann Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14163
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg	14178	Ha Ka Holding S.A., Luxembourg	14199
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg	14178	HEG Ingénieurs Conseils, S.à r.l., Niederanven	14193
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg	14178	High Tech Initiatives International S.A., Luxembourg	14207
C.I.T., Compagnie Internationale du Tourisme S.A., Luxembourg	14202	Huislux Investments S.A., Luxembourg	14195
C.P.H. S.A.H., Luxembourg	14194	IK & Mukke Holding S.A., Luxembourg	14172
Caipirinha S.A., Luxembourg	14205	IK & Mukke Holding S.A., Luxembourg	14172
Caipirinha S.A., Luxembourg	14206	International Sports Rights Management S.A., Luxembourg	14203
Callassou International, S.à r.l., Luxembourg	14196	ITDP S.A., International Tourist Development Projects, Luxembourg	14207
Camelot Holding S.A., Luxembourg	14178	J.E.L. S.A., Luxembourg	14208
Capital Group S.A., Luxembourg	14197	JMJ Promotions, S.à r.l., Ettelbruck	14188
Capital Group S.A., Luxembourg	14197	Kahlo Investment S.A., Luxembourg	14191
Capital Group S.A., Luxembourg	14197	Kahlo Investment S.A., Luxembourg	14191
Capricho, S.à r.l., Luxembourg	14205	Karlix S.A., Luxembourg	14187
Casia S.A., Luxembourg	14162	Karlix S.A., Luxembourg	14187
Casia S.A., Luxembourg	14162	Karstuff Rudolf, S.à r.l., Echternach	14187
CIL Luxembourg, S.à r.l., Frisange	14208	Kordall Immobilien S.A., Pétange	14198
D.P.A.-Luxembourg, Duchscher and Partners Agents, S.à r.l., Luxembourg	14189	Langdon S.A., Luxembourg	14193
Diedling, S.à r.l., Echternach	14185	Lecod Investments S.A.H., Luxembourg	14208
Electricité EMG, S.à r.l., Luxembourg	14206	Lilux S.A., Luxembourg	14201
Elsiem Holding S.A., Luxembourg	14207	Lilux S.A., Luxembourg	14201
EPP Bois Chaland (Lux), S.à r.l., Luxembourg	14196	Litoprint S.A., Luxembourg	14208
Etablissement Joseph Balthasar, S.à r.l., Bertrange	14181	Logist S.A., Luxembourg	14163
Etablissement Joseph Balthasar, S.à r.l., Bertrange	14181	Manu Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14173
Euroclass Multimedia Holding S.A., Luxembourg	14200	Martis Holding S.A., Esch-sur-Alzette	14195
European Hospitality Investments, S.à r.l., Luxembourg	14192	Medirel, S.à r.l., Luxembourg	14189
European Hospitality Investments, S.à r.l., Luxembourg	14192	Morea Finance S.A., Luxembourg	14182

MRO S.A., Frisange.	14206	Santini & Co, S.à r.l.	14200
NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	14162	Saturnus S.A., Luxembourg	14201
Nowhere Land Productions, S.à r.l., Luxembourg.	14201	Soundselection, S.à r.l., Bettembourg.	14205
Onehold S.A., Luxembourg	14176	Specta-Unternehmensberatung, GmbH, Bereldange	14202
Onehold S.A., Luxembourg	14177	Stenat, S.à r.l., Strassen	14204
Onehold S.A., Luxembourg	14177	Surround Concept, S.à r.l., Luxembourg	14205
Onehold S.A., Luxembourg	14204	Systran Luxembourg S.A., Luxembourg	14198
Orgere Holding S.A., Luxembourg	14204	(Le) Toit du Monde S.A., Luxembourg	14188
P & Y, S.à r.l., P & Y Solutions, S.à r.l., Luxembourg	14185	(Le) Toit du Monde S.A., Luxembourg	14188
Pizzeria Restaurant I Trulli, S.à r.l., Luxembourg .	14196	(Le) Toit du Monde S.A., Luxembourg	14188
Reidera, S.à r.l., Ersange	14197	Top Alarm, S.à r.l., Luxembourg	14207
Reinard & Oestreicher S.A., Frisange	14204	Union & Power S.A., Luxembourg	14200
Restaurant-Pizzeria Capriccio, S.à r.l., Crauthem.	14205	Willy's Company S.A., Luxembourg	14197
Riolux Invest S.A., Luxembourg	14196	Yeto Holding S.A., Luxembourg	14203
S.M.P.I., S.à r.l., Dudelange	14204	Yeto S.A., Luxembourg	14203
Sanpaolo WM Luxembourg, Sanpaolo IMI Wealth Management Luxembourg S.A., Luxembourg ..	14199		

CASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.363.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

CASIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013386.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

CASIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013388.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

NFO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.020.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 94.436.

Par résolution circulaire en date du 7 juillet 2003, l'actionnaire unique de la société a nommé avec effet immédiat, au poste de gérant, Monsieur Louis Mevis, demeurant au 46, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg en remplacement de Monsieur Steve Berns, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013202.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

**LOGIST S.A., Société Anonyme,
(anc. CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A.).**
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.579.

La société a été constituée en date du 20 décembre 1996 par acte passé par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 167 du 5 avril 1997, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 76 en date du 15 janvier 2002, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 576 en date du 26 mai 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2003

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société LOGIST S.A. (anc. CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A.) tenue au siège social en date du 30 mai 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2001 et 2002.

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et 2002 ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Madame Bénédicte Decharneux, Messieurs Alistair Brown et Mark Haynes) ainsi qu'au commissaire aux comptes (COGIS, S.à r.l.) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour les bilans clôturant aux 31 décembre 2001 et 2002.

3. La perte au 31 décembre 2001, de LUF 47.437,- est reportée à nouveau.

La perte au 31 décembre 2002, de EUR 2.983,58 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013119.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

H-MANN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.804.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of January.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

There appeared:

1) HG INCORPORATIONS LIMITED, a company registered in England and Wales (registered number 4572042) and whose registered office is at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom, represented by Mr Franz Fayot, master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26th January, 2004.

2) Mr Stephen Michael Bough, residing at 20, Leighton Avenue, Pinner, Middlesex, HA5 3BW, United Kingdom, represented by Mr Franz Fayot, prenamed, pursuant to a proxy dated 26th January, 2004.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme, under the name of H-MANN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»).

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures and instruments convertible into or opening right to shares of the Corporation, such as convertible bonds and warrants.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1 The subscribed capital of the Corporation is set at eighty thousand Euro (€ 80,000.-) divided into ten thousand (10,000) Class A redeemable shares («Class A shares»), ten thousand (10,000) Class B redeemable shares («Class B shares»), ten thousand (10,000) Class C redeemable shares («Class C shares») and ten thousand (10,000) Class D ordinary shares («Class D shares») and together with the Class A shares, the Class B shares and the Class C shares, the «shares») with a par value of two Euro (€ 2.-) per share.

5.2 Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

5.3 The issue and redemption of Class A shares, Class B shares, and Class C shares (the «redeemable shares») is subject to the following conditions:

- (i) the redeemable shares shall be fully paid-up on issue;
- (ii) the partial or total redemption of each class of redeemable shares may be resolved at any time by decision of the shareholders of the relevant class of redeemable shares pursuant to the terms of any shareholders' agreement which may be adopted between the shareholders of the Corporation from time to time and duly notified to the same;
- (iii) the redemption may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;
- (iv) an amount equal to the aggregate nominal value of all the shares redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;
- (v) sub-paragraph (iv) shall not apply to a redemption funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

5.4 Class D shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Corporation.

5.5 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one *vis-à-vis* the other.

5.6 Each class of redeemable shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) bears preferential financial rights to certain assets of HIRSCHMANN ELECTRONICS GMBH & CO. KG and its affiliates (the «Targeted Assets»). The Targeted Assets in respect of each class of redeemable shares are the following:

A Shares: Automotive and Networks Solutions division («ANS»)

B Shares: Multimedia Electronics division («MME»)

C Shares: Car Communications Systems division («CCS»)

The definition of the Targeted Assets in relation to each class of shares can be amended by decision of such classes of shares affected by the change, each such class deliberating pursuant to the conditions of Article 18 hereof.

5.7 The board of directors shall within the accounts of the Corporation hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received in respect of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom).

5.8 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the net income derived from the Targeted Assets related to their class of shares. For the purposes of this article, «net income» means the net return of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Corporation's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of directors) which also include repayment by the Corporation of any debt incurred to manage the respective Targeted Assets and by the Corporation's non recoverable losses.

All income of the Corporation other than net income within the meaning of this paragraph shall be distributable rateably among all classes of shares (including the D shares).

5.9 Distributions made by the Corporation to its shareholders of a particular class either through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Corporation (subject as set out under Article 17 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof or, proportionally, from assets not allocated to a specific class of shares.

Upon repurchase of shares, the board of directors shall calculate the repurchase price thereof by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Corporation in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Corporation the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Corporation shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Corporation which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata to all classes of shares.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

5.10 Creditors of the Corporation may have recourse upon any asset of the Corporation unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Corporation.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of the month of April in each year at 10.00 a.m. and for the first time in 2005.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of a maximum of six members who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax

or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. The board of directors may also confer all powers and special mandates to any other person who need not be director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their fees.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the sole signature of any director of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December, 2004.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscriptions

The subscribers have subscribed to the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Class A shares	Class B shares	Class C shares	Class D shares	Payments
1) HG INCORPORATIONS LIMITED prenamed	9,999	9,999	9,999	9,999	79,992.- €
2) Mr Stephen Michael Bough	1	1	1	1	8.- €
Total:	10,000	10,000	10,000	10,000	80,000.- €

Proof of such payments of a total amount of eighty thousand euros (EUR 80,000.-) has been given to the undersigned notary who certified that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately 4,500.- Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Mr Trevor Bayley, HG CAPITAL, born on 30th March 1961 in Birmingham, United Kingdom and residing in Siesmayerstrasse, 60323 Frankfurt am Main.
- Mr Stefan Winterling, HG CAPITAL, born on 14th February 1968 in Gross-Gerau, Germany and residing in Siesmayerstrasse, 60323 Frankfurt am Main.
- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, born on 29th April 1956 in Briey, France and residing in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Third resolution

The registered office is fixed at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) HG INCORPORATIONS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi anglaise et galloise (enregistrée sous le numéro 4572042), ayant son siège social au 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, Royaume-Uni, représentée par Monsieur Franz Fayot, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 janvier 2004.

2) M. Stephen Michael Bough, demeurant au 20, Leighton Avenue, Pinner, Middlesex, HA5 3BW, Royaume-Uni, représenté par Monsieur Franz Fayot, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 26 janvier 2004.

Les procurations prémentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination.

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de H-MANN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, des titres d'emprunt et titres convertibles en ou donnant droit à des actions de la Société, tels que des obligations convertibles et des warrants.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre vingt mille Euros (€ 80.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions rachetables de la classe A («actions de la Classe A»), dix mille (10.000) actions rachetables de la classe B («actions de la Classe B»), dix mille (10.000) actions rachetables de la classe C («actions de la Classe C») et dix mille (10.000) actions ordinaires de la classe D («actions de la Classe D»), et ensemble avec les actions de la Classe A, les actions de la Classe B et les actions de la Classe C, les «actions») d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) par action.

5.2 Les actions sont émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

5.3 L'émission et le rachat d'actions de la Classe A, d'actions de la Classe B et d'actions de la Classe C (les «actions rachetables») sont soumis aux conditions suivantes:

(i) les actions rachetables seront entièrement libérées dès leur émission;

(ii) le rachat total ou partiel de chaque classe d'actions rachetables peut être décidé à tout moment par décision des actionnaires de la classe d'actions rachetables concernée conformément aux dispositions de toute convention entre actionnaires qui peut être conclue de temps à autre entre les actionnaires de la Société et dûment notifiée à cette dernière;

(iii) le rachat ne peut avoir lieu qu'à l'aide des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 paragraphe (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;

(iv) un montant égal à la valeur nominale globale de toutes les actions rachetées doit être transféré à une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit; cette réserve pourra uniquement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves;

(v) le sous-paragraphe (iv) ne s'applique pas à des rachats entrepris avec le produit d'une nouvelle émission lancée en vue d'un tel rachat.

5.4 Les actions de la Classe D sont des actions ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres actions aux distributions de la Société.

5.5 Chaque action aura une voix. Les actions des différentes classes auront des droits financiers différents tel que décrit ci-dessous. Les actions d'une classe auront le même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

5.6 A chaque classe d'actions rachetables (quel que soit le moment d'émission des actions de cette classe) sont attachés des droits financiers préférentiels liés à certains avoirs de HIRSCHMANN ELECTRONICS GMBH & CO KG et de ses sociétés affiliées (les «Investissements Projetés»). Les Investissements Projetés ayant trait à chaque classe d'actions rachetables sont les suivants:

Actions de la Classe A: division Automotive and Networks Solutions («ANS»),

Actions de la Classe B: division Multimedia Electronics («MME»),

Actions de la Classe C: division Car Communications Systems («CCS»).

La définition des Investissements Projetés ayant trait à chaque classe d'actions peut être modifiée par une décision de la ou des classe(s) d'actions affectée(s) par ce changement, chaque classe ainsi concernée délibérant conformément aux conditions prévues à l'article 18 des présents statuts.

5.7 Le conseil d'administration tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe d'actions présentant les produits reçus des émissions des actions de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces produits (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant).

5.8 Les détenteurs d'actions d'une classe particulière auront un droit exclusif sur le revenu net résultant des Investissements Projetés liés à leur classe d'actions. Pour les besoins de cet article, on entend par «revenu net», le revenu net de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts et apports de toute nature) diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le conseil d'administration) qui comprennent également le remboursement par la Société de toute dette supportée en vue de la gestion des Investissements Projetés respectifs et par les pertes non recouvrables de la Société.

Tout revenu de la Société autre que le revenu net au sens de ce paragraphe sera distribué au prorata entre toutes les classes d'actions (y compris les actions de la Classe D).

5.9 Les distributions faites par la Société aux actionnaires d'une classe particulière soit par le biais d'un rachat d'actions (dans la mesure permise par la loi ou les présents statuts) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 17 des présents statuts) seront prélevées sur les fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci ou, proportionnellement, sur des avoirs non attribués à une classe d'actions particulière.

Lors d'un rachat d'actions, le conseil d'administration calculera le prix de rachat de ces actions par référence aux Investissements Projetés et tout autre actif et passif attribuable à la classe d'actions particulière et en divisant ce montant par le nombre total d'actions émises de cette classe.

Le prix de rachat comprendra en particulier les fonds en réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe d'actions concernée tels que la prime d'émission ou des bénéfices reportés.

Lors de la liquidation de la Société, les produits de liquidation de chaque action correspondront au montant auquel la classe d'actions à laquelle cette action appartient a droit, divisé par le nombre d'actions de la classe concernée alors en émission. La classe d'actions aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société seront payées. Ces dettes et obligations seront attribuées à (aux) classe(s) d'actions particulière(s) à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être attribuées à toutes les classes d'actions proportionnellement au capital social émis de la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations de chaque classe devra être réglé à partir des avoirs attribuables à la classe concernée, y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les avoirs non attribuables à une classe particulière devront être attribués proportionnellement à toutes les classes d'actions.

(c) Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour chaque classe est négatif, la classe en question n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera attribué proportionnellement entre toutes les classes d'actions ayant un montant positif à concurrence de ce montant positif. Tout surplus attribuable à une classe d'actions particulière sera distribué aux détenteurs des actions de cette classe uniquement.

5.10 Les créanciers de la Société auront un droit de recours contre tout avoir de la Société à moins qu'ils n'acceptent expressément de limiter leur recours à une classe d'actions particulière de la Société.

Art. 6. Augmentation du capital.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de maximum six membres; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler aux autres personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par la seule signature de chaque administrateur ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2004.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscriptions

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces le montant suivant:

Souscripteur	Actions de la classe A	Actions de la classe B	Actions de la classe C	Actions de la classe D	Paiements
1) HG INCORPORATIONS LIMITED, prénommé . . .	9.999	9.999	9.999	9.999	79.992,- €
2) M. Stephen Michael Bough, prénommé	1	1	1	1	8,- €
Total:	10.000	10.000	10.000	10.000	80.000,- €

Preuve de ces paiements d'un montant total de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) a été donnée au notaire sousigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à 4.500,- Euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- M. Trevor Bayley, HG CAPITAL, né le 30 mars 1961 à Birmingham, Royaume-Uni, et demeurant au Siesmayers-trasse, 60323 Frankfurt an Main
- M. Stefan Winterling, HG CAPITAL, né le 14 février 1968 à Gross-Gerau, Allemagne, et demeurant au Siesmayers-trasse, 60323 Frankfurt an Main
- M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, né le 29 avril 1956 à Briey, France, et demeurant à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Fayot et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 janvier 2004, vol. 426, fol. 71, case 8. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2004.

H. Hellinckx.

(013283.3/242/560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.763.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour IK & MUKKE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(013063.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.763.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour IK & MUKKE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(013050.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

MANU HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.793.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

There appeared:

MINIATO TRADING LIMITED, incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered offices in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), Mill Mall, P.O. Box 964, registered at the Registrar of Companies in Tortola under number 467 738,

here represented by Mrs. Fanny Marie Brisdet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter «the company»), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter «the Law»), as well as by the articles of association (hereafter «the Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form (including without limitation the granting of loans to such enterprises) and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name MANU HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by one hundred and fifty (150) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and paid in by the sole shareholder.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December two thousand and three.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a «société anonyme», having its registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 84.993,

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of its manager.

2) The address of the corporation is fixed at 33, boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

A comparu:

MINIATO TRADING LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), Mill Mall, P.O. Box 964, inscrite au «Registrar of Companies» de Tortola sous le numéro 467 738,

ici représentée par Madame Fanny Marie Brisdet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après «Les statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit (y compris sans aucune limitation l'accord de prêt à ces sociétés), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination MANU HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Décision de l'associé unique

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

2) L'adresse de la société est fixée au 33, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.M. Brisdet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 87, case 4. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

E. Schlessler.

(013318.3/227/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ONEHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

ONEHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.321.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013057.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

ONEHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.321.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 janvier 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices se terminant au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices se terminant au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 tels qu'il ont été présentés avec:

- Pour 2000, un total de bilan de EUR 3.358.848,59 et qui traduisent une perte de EUR 1.483,46
- Pour 2001, un total de bilan de EUR 3.361.017,92 et qui traduisent une perte de EUR - 2.813,30
- Pour 2002, un total de bilan de EUR 3.358.204,62 et qui traduisent une perte de EUR - 346,87

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices 2000, 2001 et 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de reporter les pertes des exercices se terminant au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour réquisition - Inscription

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013065.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013145.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013140.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013141.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013143.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

CAMELOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.807.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Khagani Bashirov, directeur de société, né à Guyandja (Azerbaïdjan), le 7 janvier 1961, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson (France);

2.- Madame Ada Bashirova, née Zarubinskaya, sans profession, née à Baku (Azerbaïdjan), le 15 septembre 1962, épouse de Monsieur Khagani Bashirov, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson (France),

ici représentée par Monsieur Khagani Bashirov, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de CAMELOT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Khagani Bashirov, préqualifié, neuf cents actions.	900
2.- Madame Ada Bashirova, née Zarubinskaya, préqualifiée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:

a) Monsieur Khagani Bashirov, directeur de société, né à Guyandja (Azerbaïdjan), le 7 janvier 1961, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson (France);

b) Madame Ada Bashirova, née Zarubinskaya, sans profession, née à Baku (Azerbaïdjan), le 15 septembre 1962, épouse de Monsieur Khagani Bashirov, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson (France);

c) Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2009.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Khagani Bashirov, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Bashirov, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 86, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(013480.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.
R. C. Luxembourg B 11.747.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Atten, ingénieur, demeurant à Luxembourg,
 2. Madame Simone Kergen, psychologue, épouse de Monsieur Patrick Atten, demeurant à Luxembourg,
- lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR, S.à r.l., avec siège social à L-8093 Bertrange, 2 rue Charles Schwall, constituée suivant acte reçu par Maître Nelly Marie Françoise Berthe Gehlen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 20 mars 1974, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B numéro 11.747 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte sous seing privé du 19 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 8 novembre 2003.

Qu'ils décident de prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Souscription et libération

L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée en espèces par les associés actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, ensemble avec les cessions de parts des 2 juin 1997 et 31 décembre 1997, publiées respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 20 mai 1998 et numéro 403 du 4 juin 1998, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Patrick Atten, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.....	999
2.- Madame Simone Kergen, une part sociale.....	1
Total: mille parts sociales.....	<u>1.000</u> »

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Atten, S. Kergen, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 26 janvier 2004, vol. 404, fol. 32, case 7. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 janvier 2004.

M. Lecuit.

(012928.3/243/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

ETABLISSEMENT JOSEPH BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.
R. C. Luxembourg B 11.747.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 janvier 2004.

M. Lecuit.

(012929.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

MOREA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 98.809.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de MOREA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions.	155
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . .	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents Euro (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
 - b) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);
 - c) Monsieur Eddy Dôme, employé privé, né à Waremme (Belgique), le 16 août 1965, demeurant à B-6600 Bastogne, 63, Marvie (Belgique).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 86.770.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

5. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

6.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Junglinster. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 86, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(013482.3/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

BIMMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 85.863.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 17 septembre 2003 que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. L'Assemblée a décidé de remplacer la société BATEAUX EUROP S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

3. L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur en remplacement de la société BATEAUX EUROP S.A., la société EPX HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour inscription - réquisition

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013054.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

ACHOR TIME LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.201.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 2 janvier 2003 entre:

Société domiciliée:

ACHOR TIME LUX S.A.,

Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg B 73.201,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.,

Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 16 janvier 2004.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013129.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

DIEDLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.555.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

Signature.

(900507.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

P & Y, S.à r.l., P & Y SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 21, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 98.808.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre Servais, agent commercial, né à Liège (Belgique), le 18 août 1969, demeurant à L-2312 Luxembourg, 21, rue de la Paix.

2.- Monsieur Jean-Yves Englebert, agent commercial, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1967, demeurant à B-6760 Ethe-Virton, 43, rue de Rabais (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de P & Y SOLUTIONS; S.à r.l., en abrégé P & Y, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation de produits et de services liés directement ou indirectement à l'informatique et à la télécommunication.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Pierre Servais, agent commercial, né à Liège (Belgique), le 18 août 1969, demeurant à L-2312 Luxembourg, 21, rue de la Paix, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Jean-Yves Englebert, agent commercial, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1967, demeurant à B-6760 Ethe-Virton, 43, rue de Rabais (Belgique), deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2312 Luxembourg, 21, rue de la Paix.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur Jean-Pierre Servais, agent commercial, né à Liège (Belgique), le 18 août 1969, demeurant à L-2312 Luxembourg, 21, rue de la Paix.

- Monsieur Jean-Yves Englebert, agent commercial, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1967, demeurant à B-6760 Ethevirton, 43, rue de Rabais (Belgique).

3.- La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Servais, J.-Y. Englebort, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 86, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(013481.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

GARAGE JEAN SCHALZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 8, rue Krunn.

R. C. Diekirch B 97.280.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

Signature.

(900508.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

KARSTUFF RUDOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 15, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 2.170.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

Signature.

(900509.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 février 2004.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 32.887.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signatures.

(012949.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 32.887.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Statutaire qui s'est tenue le 19 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

- * Monsieur Guy Feite,
- * Monsieur Marc Vitierie et
- * Monsieur Jean De Rudder

Elle décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- * Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012942.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

JMJ PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Diekirch B 5.723.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue
à Ettelbrück en date du 28 janvier 2004 à 14.00 heures, au siège social*

Démissions de deux gérants et nomination d'un gérant et pouvoir de signature

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité les démissions des gérants:

1. Monsieur Jean Di Cato, né le 3 octobre 1949 à Ettelbrück, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare.
2. Monsieur Gérard Van Dyck, né le 22 juillet 1960 à Ettelbrück, demeurant à L-9142 Burden, 2, rue St. Hubert.

L'Assemblée Générale Extraordinaire attribue la fonction de seul gérant technique à Monsieur Marc Spielmann, né le 1^{er} février 1960 à Ettelbrück, demeurant à L-9142 Burden, 5 op Kraizfelder, et lui donne tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Ettelbrück, le 28 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900553.3/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 février 2004.

LE TOIT DU MONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 77.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour LE TOIT DU MONDE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013128.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

LE TOIT DU MONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 77.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour LE TOIT DU MONDE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013130.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

LE TOIT DU MONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 77.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour LE TOIT DU MONDE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013131.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

**D.P.A.-LUXEMBOURG, DUCHSCHER AND PARTNERS AGENTS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 16, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 20.236.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Rédange/Attert, agissant en sa qualité de mandataire de:
Monsieur André Duchscher, industriel, demeurant L-1836 Luxembourg, 16, rue Jean Jaurès, né à Luxembourg le 1^{er} février 1954,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter:

- Que suite à une cession de parts opérée sous seing privé en date du 29 décembre 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le comparant est devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée D.P.A.-LUXEMBOURG, DUCHSCHER AND PARTNERS AGENTS, S.à r.l. ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 16, rue Jean Jaurès,

constituée sous la forme d'une société en nom collectif suivant acte sous seing privé en date du 23 février 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91 du 1^{er} avril 1983,

modifiée en dernier lieu suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 10 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 2 juillet 1997

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 20.236,

- La Société a actuellement un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune entièrement souscrite et intégralement libérée.

- Par la présente le comparant en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société D.P.A.-LUXEMBOURG, DUCHSCHER AND PARTNERS AGENTS, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, vol. 142S, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 février 2004.

P. Decker.

(013136.3/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

MEDIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 16.481.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(013237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

en.co.tec, ENGINEERING CONTRACTING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 94.503.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENGINEERING CONTRACTING TECHNOLOGIES S.A., en abrégé en.co.tec, ayant son siège social à L-2212, Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 822 du 7 août 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 septembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 94.503,

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société, en conséquence l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le développement, l'étude, la réalisation, le commerce en gros et en détail, la mise en oeuvre, la maintenance, le financement et l'exploitation de tous équipements, systèmes et installations dans les domaines électrique, électromécanique, électronique et assimilés ainsi que dans les domaines de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ou assimilés.

En outre, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2.- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué sur lequel repose l'autorisation pour faire le commerce dans le domaine d'activité concerné.»

3.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article quatre des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le développement, l'étude, la réalisation, le commerce en gros et en détail, la mise en oeuvre, la maintenance, le financement et l'exploitation de tous équipements, systèmes et installations dans les domaines électrique, électromécanique, électronique et assimilés ainsi que dans les domaines de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ou assimilés.

En outre, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et

de surveillance et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué sur lequel repose l'autorisation pour faire le commerce dans le domaine d'activité concerné.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, M. Mayer, O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, vol. 142S, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 février 2004.

P. Decker.

(013137.3/206/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

en.co.tec, ENGINEERING CONTRACTING TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 94.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 février 2004.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(013138.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

KAHLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.613.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour KAHLO INVESTMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013147.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

KAHLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.613.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour KAHLO INVESTMENT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013146.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(013234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.859.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés de la Société du 13 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue à Luxembourg, le 13 janvier 2004 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
2. Le report en avant des pertes arrêtées au 31 décembre 2002 a été décidé;
3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013236.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

EXANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 64.455.

Les bilans du 8 mai 1998 au 31 décembre 1998, et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(013263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

EXANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 64.455.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(013268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

EXANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 64.455.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature.

(013265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

LANGDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 55.197.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour LANGDON S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(013121.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

HEG INGENIEURS CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 88.631.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013201.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 7.703.

La liste des membres du Conseil d'Administration, de la Direction, Fondés de Pouvoirs et autres mandataires habilités à engager la société, conformément au régime de signatures arrêté par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 1995, s'établit comme suit:

Catégories des signatures

Mandataires Généraux:

Mandataires A

Mandataires B

Principes

Les actes engageant la Société doivent porter:

- soit la signature de deux Administrateurs,
- soit la signature, d'une part, d'un Administrateur et, d'autre part, d'un mandataire A ou B,
- soit les signatures de deux mandataires A
- soit la signature, d'une part, d'un mandataire A et, d'autre part, d'un mandataire B.

Exceptions

A. Peuvent être valablement signés par un mandataire seul sans distinction de catégorie:

- les quittances d'espèces et les reçus de titres ou d'autres objets,
- les quittances et décharges à délivrer à l'administration des postes, aux messageries, aux chemins de fer et aux douanes,
- les décomptes d'intérêts

B. Ne doivent pas porter de signature:

- les avis de débits en compte espèces, confirmés par un extrait de compte journalier,
- les documents mécanographiques, notamment: extrait de compte espèces et titres, confirmation interbancaire, avis d'opéré et décompte d'opération de bourse.

Est arrêté comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Jean-Marie Barthel, Président

Monsieur Jean-Paul Loos, Vice-Président

Monsieur Paul Beghin, Administrateur

Monsieur Thomas Dozin, Administrateur-Délégué

Monsieur Jean-Marie Henricot, Administrateur Directeur

Monsieur Paul Munchen, Administrateur

Mandataires A

M. Claude Belva

Mme Geneviève Belva
 Mlle Irène Brachmond
 M. Bernard Dehaibe
 M. Guy de Spirlet
 Mme Noëlle Di Giovanni
 M. Christian Elleboudt
 M. Bernard Jacquemin
 M. Jean-Jacques Kill
 M. Rudi Mauquoi
 Mme Evelyne Pommeret
 M. Guy Pourveur
 M. Jean-Pierre Weber

Mandataires B

Mlle Andrée Bertrand
 Mme Claudine Bravard
 M. Jean-Louis Casagrande
 M. Xavier Dejean
 M. Jean-Luc Demoulin
 Mlle Liliane Fischbach
 Mlle Annie Hames
 Mme Liliane Hebisch
 Mme Marie-Josée Hentges-Naudin
 Mme Béatrice Jolival
 M. Philippe Lacourt
 Mme Mireille Mariucci
 M. Jean-Michel Moiny
 Mme Juliette Ongono-Kreis
 M. Patrick Sermaize
 Mme Bernadette Severi
 M. Sylvain Severi
 M. Fernand Thill
 Mme Pascale Thill
 M. Bernard Verdickt

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur Directeur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00483. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013211.2//78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

C.P.H. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 19.741,32 EUR

Organes sociaux

Sont réélus Administrateurs pour une durée de six années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Maître Pierre Berna, Avocat, demeurant à Luxembourg,.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC, demeurant à Niederanven.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

(012965.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

MARTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 18, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 52.160.

L'an deux mille trois, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MARTIS HOLDING S.A., avec siège à L-7233 Bereldange, (RC B n° 52.160), constituée suivant acte notarié du 28 août 1995, publié au Mémorial C page 27369/95.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Sandro Pica, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège et modification de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Bereldange à Esch-sur-Alzette, 18, rue C.M. Spoo et de modifier l'article 1^{er} alinéa 2 comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, S. Pica, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004, vol. 894, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 janvier 2004.

G. d'Huart.

(012964.3/207/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

HUISLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 64.937.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:
- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013061.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

RIOLUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 89.915.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013058.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

CALLASSOU INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.061.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 26 janvier 2004 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux gérants révoqués, Monsieur Roeland Paul Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et Monsieur Bert Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, avec effet immédiat à la clôture de la présente Assemblée.

Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été nommé nouveau gérant pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013059.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

EPP BOIS CHALAND (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 65.865.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour EPP BOIS CHALAND (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013122.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

PIZZERIA RESTAURANT I TRULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 263, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 59.243.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013186.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.311.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012993.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Signature.

(012991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 175.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.311.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2003

Quatrième résolution

Le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Fabio Mazzone, Monsieur Benoît Georis et Madame Géraldine Schmit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006, est accepté.

Pour extrait

F. Mazzone

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012989.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

WILLY'S COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.262.

Le bilan de clôture de dissolution au 22 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour WILLY'S COMPANY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013124.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

REDERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 11, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 74.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013187.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

KORDALL IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

R. C. Luxembourg B 92.699.

Les soussignés:

1. La société anonyme THREELAND HOTELS S.A., avec siège à L-4727 Pétange, 50, rue Pierre Hamer, représentée par:

- Monsieur Marco Putz, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Pétange,
- Monsieur François Sertic, administrateur, demeurant à Bettange-sur-Mess.

2. Monsieur Georges d'Huart, notaire, demeurant à Pétange.

3. Monsieur Marco Putz, fonctionnaire, demeurant à Pétange.

4. Monsieur François Sertic, retraité, demeurant à Bettange-sur-Mess.

réunis en assemblée générale extraordinaire en leur qualité d'uniques actionnaires de la KORDALL IMMOBILIEN S.A.,

avec siège à Pétange, 81, rue Gillardin (RC B n° 92.699) conviennent à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège:

Le siège de la société est transféré à L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer.

2. Changement au conseil d'administration:

L'assemblée générale accepte la démission du conseil d'administration et du commissaire sortants.

Elle nomme comme administrateurs pour une durée de six ans:

1. Monsieur Georges d'Huart, notaire, né à Luxembourg, le 11 octobre 1942, demeurant à L-4711 Pétange, 9, rue de Luxembourg.

2. Monsieur Marco Putz, fonctionnaire, né à Pétange, le 31 octobre 1958, demeurant à L-4712 Pétange, 12, rue des Alliés.

3. Monsieur François Sertic, retraité, né à Villerupt (F), le 17 juillet 1938, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, rue Moltert, 1.

4. Elle nomme comme commissaire aux comptes pour la même durée de 6 ans:

La société anonyme THREELAND HOTELS S.A., avec siège à L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer (RC B n° 36.321).

Pétange, le 17 novembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012967.3/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

SYSTRAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 54.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 2 avril 2003 à Luxembourg

L'Assemblée décide de ne pas reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Bureau et Pierre Musman. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Messieurs Claude Bureau et Pierre Musman pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Dimitrios Sabatakakis, de Monsieur Norbert Von Kunitzi et de SYSTRAN S.A. ainsi que du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Dimitrios Sabatakakis, Président, Directeur Général, demeurant professionnellement 1, rue du Cimetière, F-95230 Soisy-Sous-Montmorency,

- SYSTRAN S.A., avec siège social 1, rue du Cimetière, F-95230 Soisy-Sous-Montmorency,

- Monsieur Norbert Von Kunitzi, retraité, demeurant 14, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains.

Le Commissaire aux Comptes est:

Monsieur Guillaume Naigeon, demeurant professionnellement 1, rue du Cimetière, F-95230 Soisy-Sous-Montmorency.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013406.3/806/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

HA KA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 64.040.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG, SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.536.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 9 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2003 que le Conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur **Ciro Beffi** en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur **Franco Toscano**, démissionnaire, avec tous les pouvoirs prévus pour cette fonction.

Le Conseil d'Administration donne pouvoir au Directeur Général Adjoint, **Pierre Bouchoms**, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de ce remplacement.

En outre, le Conseil d'administration décide d'approuver le système suivant de fonctionnement des signatures ayant pour effet d'engager la société vis-à-vis des tiers:

Types de signature:

Sont porteurs de la signature «A»:

- Le Président du Conseil d'Administration
- Le Directeur Général
- Le Directeur Général Adjoint

Sont porteurs de la signature «B»:

- Le Fondé de Pouvoir
- Le Fondé de Pouvoir Principal
- Le Directeur Investissements
- Le Directeur Administration Fonds (Sous-Directeur)

Fonctionnement:

Conformément aux Statuts, la Société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux Administrateurs.

Conformément aux résolutions prises par le Conseil d'Administration, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers de la manière suivante:

<i>Nature des opérations</i>	<i>Type de signature(s) requise(s)*</i>
Tous actes et opérations de gestion journalière et sans limitation de pouvoirs.	A + A dont celle du Directeur Général et/ou du Directeur Général Adjoint
Autorisation et réalisation d'investissements et de frais de fonctionnement.	A + B dont celle du Directeur Général jusqu'à une contre-valeur de EUR 250.000 ou A + B dont celle du Directeur Général Adjoint jusqu'à une contre-valeur de EUR 100.000
Ordre de paiement et de disposition concernant des titres et valeurs, des comptes en espèce ou des comptes titres.	A + B dont celle du Directeur Général jusqu'à une contre-valeur de EUR 100.000
Contrat d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme.	ou A + B dont celle du Directeur Général Adjoint jusqu'à une contre-valeur de EUR 50.000
Tous actes portant reconnaissance de dettes ou de quelque obligation que ce soit à charge de la Société.	A + B

Correspondance ordinaire des services de la Société qui, sans contenir des obligations à caractère monétaire, engage la Société par les informations, avis et opinions exprimés.	A + B
Reçu, quittance et accusé de réception d'espèces, de titres, de coupons et de tous autres valeurs ou biens.	B + B
Certification des soldes en compte.	B + B
Avis de mise à disposition de valeurs et documents.	
Correspondance ordinaire n'engageant pas la Société, avis, bordereaux, liquidation d'intérêts et documents équivalents, résultant d'un traitement automatique par ordinateur, portant la mention «signature non requise» et confirmés par un extrait de compte.	Aucune signature requise
* Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure.	

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG S.A.

P. Bouchoms

Directeur Général Adjoint

(013132.3/850/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

SANTINI & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 34.963.

Alfio Santini déclare par la présente démissionner du poste de gérant technique de la société SANTINI & CO, S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 février 2004.

A. Santini

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01393. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012973.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

UNION & POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.249.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Signature.

(012996.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.071.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2003

- Monsieru Giovanni Battista Cattaneo Della Volta est nommé Administrateur de la société à compter du 1^{er} janvier 2004. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Giovanni Battista Cattaneo Della Volta en tant qu'Administrateur-Délégué et ceci à compter du 1^{er} janvier 2004. Monsieur Cattaneo Della Volta aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière.

- L'Assemblée constate également que le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Maurizio Carfagna s'arrêtera le 31 décembre 2003. Monsieru Maurizio Carfagna continuera à faire partie du Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur et il aura le pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe à celle d'un autre Administrateur.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013417.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

14201

SATURNUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.117.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:
- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Frédéric Collot, demeurant à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.
- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01644. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013066.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

NOWHERE LAND PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 48.701.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue au siège social en date du 22 décembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01641. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013068.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

LILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.880.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour LILUX S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013134.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

LILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.880.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour LILUX S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A

Signatures

(013139.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

ATLANTIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 88.990.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 23 décembre 2003 que:
- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013071.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

SPECTA-UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 75.568.

—
Procès-verbal des décisions prises par le gérant en date du 30 décembre 2003

Objet: Transfert du siège social au sein de la même commune.

Décision: Il est décidé de transférer le siège social de la société du 40, Cité Grand-Duc Jean vers le 22-24, rue du X Octobre à L-7243 Bereldange à compter du 1^{er} janvier 2004.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013072.3/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

AIR MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 93.151.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 23 décembre 2003 que:
- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013073.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

C.I.T., COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 47.838.

—
Le bilan de clôture de dissolution au 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013126.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

14203

YETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 51.839.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013076.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

YETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 51.840.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013079.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

INTERNATIONAL SPORTS RIGHTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.727.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 7 novembre 2003

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Mark Grizzelle, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle chez CVC CAPITAL PARTNERS Ltd, 111 Strand, GB - WC2R OAG London, de Monsieur Hugo Van Berckel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle chez CVC CAPITAL PARTNERS Ltd, 111 Strand, GB - WC2R OAG London et de la société CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, avec siège social au 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL SPORTS RIGHTS MANAGEMENT S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM08012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013408.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ORGERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour *ORGERE HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(013148.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

REINARD & OESTREICHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 76.948.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013189.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

S.M.P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3530 Dudelange, route de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 33.390.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013190.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

STENAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.707.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013192.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ONEHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.321.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013352.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

SURROUND CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 81.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013193.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CAIPIRINHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 38, rue de la Semois.
R. C. Luxembourg B 67.726.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013195.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

SOUNDSELECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3288 Bettembourg, 18, rue de l'Indépendance.
R. C. Luxembourg B 46.397.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013198.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

RESTAURANT-PIZZERIA CAPRICCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 83.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013200.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CAPRICHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 83.335.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013204.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

BRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 13A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.213.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013206.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 88.570.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CAIPIRINHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 38, rue de la Semois.
R. C. Luxembourg B 67.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013244.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ANDREOSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 17.196.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(013289.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ELECTRICITE EMG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 36.423.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013355.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

HIGH TECH INITIATIVES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 78.185.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, en date du 16 janvier 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013293.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ITDP S.A., INTERNATIONAL TOURIST DEVELOPMENT PROJECTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.652.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon en date du 26 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal que Madame Stéphanie Anen a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 26 janvier 2004 et que décharge lui a été accordée par l'assemblée pour l'exercice de son mandat.

A été nommée comme administrateur de la société, en remplacement de Madame Stéphanie Anen, la société BLUE STAR INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Maître R. Adam

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013300.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

TOP ALARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 56.237.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

ELSIEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.388.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

ELSIEMA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013367.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 13, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 45.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

(013359.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

LITOPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.107.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

LITOPRINT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013370.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

LECOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.335.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

LECOD INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013381.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

J.E.L. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013383.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.
